

Motion relative à l'évolution du prix des approvisionnements et des services pour les exploitations agricoles

21.00269

En présence de 28 membres élus, 15 membres excusés, 11 membres absents ; la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session le 26 novembre 2021 sous la présidence de Philippe NOYAU

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant le contexte inflationniste lié notamment à la reprise économique post pandémie et à la tension sur les approvisionnements au niveau mondial,

Considérant l'interdépendance des économies européennes et mondiales, tant sur les matières premières que sur les flux logistiques, et leur incidence sur les délais d'approvisionnement et de réalisation des travaux,

Considérant que l'inflation et les tensions sur les marchés des énergies, notamment de gaz et de pétrole, renforcent les contraintes à la production et à la livraison d'engrais,

Considérant qu'à cette inflation des prix des engrais azotés s'ajoute pour les exploitations une forte hausse des engrais phosphate et potasse, du gaz utilisé pour le séchage de la récolte de maïs, ou des carburants nécessaires aux travaux agricoles,

Considérant que cette inflation est amplifiée par l'existence de droit à l'importation ad valorem, c'est-à-dire en fonction de son prix, ainsi que des taxes anti dumping,

Considérant que sans fertilisation des cultures, il n'y a pas de production agricole et donc de souveraineté alimentaire,

Alerte sur le risque de pénurie qui, dans un contexte de hausse tarifaire non maîtrisée, accentue les arbitrages d'approvisionnement au détriment des pays européens.

Alerte sur le risque de surstockage, qui serait dommageable à la stabilité des échanges et pourrait induire une augmentation des prix supplémentaires.

Alerte sur le risque de difficultés accentuées par des chaînes logistiques désorganisées.

Alerte sur le risque de difficultés de trésorerie que pourraient rencontrer certaines exploitations agricoles, notamment pour les jeunes installés.

Réclame une levée immédiate des barrières tarifaires à l'importation des engrais azotés pour sécuriser la capacité d'approvisionnement.

Demande que les pouvoirs publics tiennent compte de ces incidences, notamment en matière de gestion des délais pour les projets d'investissements.

Demande que cette hausse des prix des matières premières soit répercutée sur les prix d'achat des produits agricoles et alimentaires en application de la loi Egalim,

Demande que les pouvoirs publics soient vigilants sur la cohérence entre l'ambition de souveraineté alimentaire et les moyens à apporter au niveau de la production et de la logistique pour y parvenir sur notre territoire.

Demande que les partenaires des exploitations (banques, MSA, coopératives, négoce, concessionnaires, etc.) fassent preuve de souplesse et de bienveillance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibéré à Orléans le 26 novembre 2021

Le Président,
Philippe NOYAU

